

**ASSEMBLEE GENERALE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DU
LOT-ET-GARONNE
DU 7 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le sept Décembre, à 10h00, les membres du Conseil Départemental de l'accès au droit du Lot-et-Garonne, se sont réunis au Tribunal de Grande Instance d'Agen.

L'assemblée générale est présidée par Madame ALMENDROS Béatrice, en sa qualité de présidente du CDAD du Lot-et-Garonne et du TGI d'Agen. Le secrétariat est assuré par Madame MELCARE-ZACHARA Johanne, coordinatrice du CDAD 47.

Madame la Présidente constate que sont présents:

- Madame GARNIER Manuella, Vice présidente du **CDAD** et Procureur de la République près le TGI d'Agen
- Monsieur CANAL Jean, représentant de l'UDAF 47
- Maître COSSET Edmond, Bâtonnier et représentant du barreau d'Agen
- Maître LAMARQUE Patrick, avocat et président de la CARPA
- Maître VIGUIER Jean-Philippe, président de la Chambre départementale des huissiers de justice du Lot-et-Garonne
- Monsieur CAUSSE Jean-Marc, maire d'Aubiac, membre de l'AMICALE des maires

Sont également présents à titre consultatif:

- Monsieur LESPES Stéphane, agent comptable du CDAD du Lot-et-Garonne.

Soit les deux tiers des membres présents, Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

L'assemblée générale débute à 10h05.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée:

- approbation du PV d'assemblée générale du 29 juin 2018
- bilan financier 2018 et budget prévisionnel 2019
- programme annuel d'activités et du budget correspondant pour l'année 2019
- questions – discussions diverses

**I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 29 JUIN 2018**

Ledit procès verbal a été envoyé et joint à la convocation de l'assemblée générale aux membres de droit du CDAD, par mail du 20 novembre 2018.

La Présidente recueille les éventuelles observations s'il y a.

L'assemblée n'émet pas d'objection.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

II – BILAN FINANCIER 2018 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

Mme La Présidente donne la parole à M. LESPES Stéphane, agent comptable du CDAD.

Il présente le bilan financier 2018 ainsi que le budget prévisionnel 2019:

-Coût du personnel (agent comptable): 720 €, en 2018.

-Total des dépenses: 63 720 €. Montant des recettes: 40 000 €.

Solde budgétaire de 23 720 € (déficitaire).

Le total des dépenses du compte de résultat prévisionnel est de 64 300 €, pour 2019.

En l'absence d'observation de la part de l'assemblée, le bilan financier 2018 et le budget prévisionnel 2019 sont approuvés, à l'unanimité.

III – PROGRAMME ANNUEL D'ACTIVITES

- Sollicitation de l'éducation nationale afin d'associer les écoliers au choix du **logo de la Cour d'appel d'Agen**. Cagnotte de 1 000 € à la clé. Publication par voie de presse. Monsieur Philippe RIVIERE se charge de ce projet.
- Prévision d'une enveloppe budgétaire pour le **site du CDAD47** avec appel d'un prestataire. Proposition d'une enveloppe « communication » de 5 à 6 000 €.
- Préparation d'un **colloque sur les addictions** par Maître LAMARQUE. Demande auprès d'un prestataire de filmer ce colloque en direct et de le mettre sur le site du CDAD. Demande de participation financière auprès du Conseil départemental pour financer les flyers.
- Projet en Novembre 2019: une quinzaine de jours dans le cadre de la **convention des droits de l'enfant** où on assistera à des procès fictifs filmés, des micro colloques.
- Présentation du chien d'assistance aux victimes lors du colloque sur les addictions. Une enveloppe de 5 000 € pourrait être accordée à l'association lotoise d'aide aux victimes (ALAVI),

QUESTIONS – DISCUSSIONS DIVERSES

- Problème avec un juriste d'infodroits, cette année 2018 (Appel des usagers): Confusion des fonctions d'écrivain public et de ceux de juriste. Aucune orientation de sa part vers les avocats. Pas de solution apportée aux usagers.
- Visite de Mme MELCARE-ZACHARA Johanne à la mairie de Tonneins. Entretien avec Monsieur le maire qui a donné son accord pour la création d'un point d'accès au droit dans sa commune. Un local aménagé pour les personnes handicapées au sein de la bibliothèque municipale accueillera les intervenants. Ce local est spacieux et équipé.
- En 2019, la coordinatrice du CDAD47 doit prendre rendez-vous avec Monsieur le maire de Nérac pour créer un PAD dans sa commune, et le directeur du centre hospitalier d'Agen afin d'ouvrir un PAD au sein de son établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale prend fin à 11h00.

La Présidente
Madame ALMENDROS Béatrice

La Commissaire du Gouvernement
Madame GARNIER Manuella

La coordinatrice du CDAD 47
Madame MELCARE-ZACHARA Johanne

